

---

**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération  
de la Ville de Montréal du 31 mai 2018  
17 h**

---

**Séance tenue le jeudi 31 mai 2018  
Salle du conseil de l'hôtel de ville**

---

**PRÉSENCES :**

Mme Valérie Plante, Mme Karine Boivin-Roy, M. Alex Bottausci, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Joseph Daoura, à titre de représentant du maire de la Ville de Mont-Royal, M. Benoit Dorais, Mme Rosannie Filato, M. Al Gardner, à titre de représentant du maire de la Ville de Beaconsfield, M. Michael Goldwax, à titre de représentant du maire de la Ville de Hampstead, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, M. Beny Masella, M. Sylvain Ouellet, M. Luciano Piciacchia, à titre de représentant du maire de la Ville de Kirkland, Mme Magda Popeanu, Mme Janet Ryan, à titre de représentante de la mairesse de la Ville de Baie-D'Urfé, Mme Anne Saint-Laurent, à titre de représentante du maire de la Ville de Montréal-Est, Mme Christina M. Smith, M. Eric Stork, à titre de représentant du maire de la Ville de Pointe-Claire, Mme Émilie Thuillier, M. Philippe Tomlinson, M. Morris Vesely et Mme Maja Vodanovic

**ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS :**

Mme Manon Barbe, M. François William Croteau, M. Normand Marinacci, M. Peter McQueen et M. Edgar Rouleau

**AUTRES PRÉSENCES :**

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville  
Mme Line Comtois, analyste-rédactrice

\_\_\_\_\_

Madame Émilie Thuillier agit à titre de présidente d'assemblée en l'absence de Madame Manon Barbe.

La présidente d'assemblée déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement .

\_\_\_\_\_

La mairesse, Madame Valérie Plante, souhaite intervenir afin de souligner et saluer la présence au conseil d'agglomération des représentants des maires des villes liées lesquels sont à Halifax afin de participer au congrès de la Fédération canadienne des municipalités.

\_\_\_\_\_

**1 - Période de questions du public**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions du public ».

N'ayant aucune intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période du public close à 17 h 04.

\_\_\_\_\_

**2 - Période de questions des membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Beny Masella	Mme Valérie Plante (M. Benoit Dorais)	Les villes liées désirent être informées des orientations transmises par le directeur général pour la préparation du budget 2019 / garantie d'un budget non inflationniste / Respect des capacités de payer des citoyens des villes liées
M. Alex Bottausci	Mme Valérie Plante	Intentions de la Ville à l'égard des dépenses encourues pour la Formule E à la suite du dépôt du rapport du Bureau de l'inspecteur général
Mme Karine Boivin-Roy	Membres du conseil	Motions adoptées au conseil municipal

La présidente d'assemblée retire le droit de parole de Mme Boivin-Roy puisque cette dernière n'a pas de question à formuler.

N'ayant aucune autre intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 11.

---

**CG18 0261****Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 31 mai 2018, tel que livré aux membres du conseil ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

---

**CG18 0262****Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 avril 2018**

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 26 avril 2018 conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 17 mai émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

---

#### **4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif**

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif »

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2018.

---

#### **5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil »

Aucun document n'est déposé.

---

#### **7 - Dépôt**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt »

##### **CG18 0263**

##### **Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA)**

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2017 du Réseau de surveillance de la qualité de l'air (RSQA), et le conseil en prend acte.

07.01 1184390001

---

##### **CG18 0264**

##### **Dépôt du rapport financier 2017 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la Loi sur les Sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01)**

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport financier 2017 consolidé de la Société de transport de Montréal, conformément à l'article 139 de la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01), et le conseil en prend acte.

07.02

---

**CG18 0265**

**Dépôt du rapport annuel 2017 de la Société de transport de Montréal**

Le porte-parole d'assemblée dépose le rapport annuel 2017 de la Société de transport de Montréal, et le conseil en prend acte.

07.03

---

**7.04 Dépôt du procès-verbal de correction pour le règlement RCG 17-036**

---

**7.05 Dépôt de la résolution 18 0518 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Dollard-des-Ormeaux le 8 mai 2018 désignant le conseiller Morris Vesely comme représentant de la Ville de Dollard-des-Ormeaux au conseil d'agglomération pour la période du 21 mai au 30 novembre 2018**

---

**CG18 0266**

**Dépôt du bilan annuel 2017 du Réseau de suivi du milieu aquatique**

Le porte-parole d'assemblée dépose le bilan annuel 2017 du Réseau de suivi du milieu aquatique (RSMA), et le conseil en prend acte.

07.06 1181193001

---

**11 - Dépôt de pétitions**

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de pétitions »

Aucun document n'est déposé.

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0267**

**Accorder un contrat à 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny) pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru (lot 2), pour une somme maximale de 136 463,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16654 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0701;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire 4431341 Canada inc. (Subaru Repentigny), ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour le lot 2, le contrat pour la fourniture de 4 véhicules de marque Subaru, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 136 463,83 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16654 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1184922006

---

**CG18 0268**

**Autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, taxes incluses, pour la prolongation pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Boivin & Gauvin inc. (CG15 0459), pour la fourniture sur demande de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 62 916,55 \$, taxes incluses, pour la première prolongation de l'entente-cadre avec Boivin & Gauvin inc. (CG15 0459), pour une période de douze mois, pour la fourniture de gants de pompiers de marque Phoenix - FireCraft, majorant ainsi le montant total du contrat de 572 619,31 \$ à 635 535,86 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1182645002

---

**CG18 0269**

**Autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 \$, taxes incluses, pour la prolongation, pour une période de douze mois, de l'entente-cadre conclue avec Québec Linge Co. (CG15 0018), pour la fourniture de service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ à 910 349,08 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense additionnelle estimée à 67 640,88 \$, taxes incluses, afin de prolonger pour une période de douze mois, l'entente-cadre avec Québec Linge Co. (CG15 0018) pour le service de location, d'entretien et de réparation de vêtements avec protection contre les arcs et les chocs électriques, à l'usage des électriciens de la Ville de Montréal, majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre pour le groupe II de 842 708,20 \$ à 910 349,08 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services et des arrondissements utilisateurs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1186135003

---

**CG18 0270**

**Conclure une entente-cadre, pour une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année, avec SPB Psychologie organisationnelle inc. pour des services liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et de plans de transfert de connaissances et d'expertise - Appel d'offres public 18-16679 (3 soum., un seul conforme)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0706;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre, d'une durée de deux ans avec une option de renouvellement d'une année, pour des services professionnels liés à du coaching de groupe, du développement d'équipe et des plans de transfert de connaissances et d'expertise;
- 2 - d'accorder à SPB Psychologie organisationnelle inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 745 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16679 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1187918001

---

**CG18 0271**

**Accorder un contrat à Komptech Ontario inc. pour la fourniture d'un retourneur d'andains de compost, pour une somme maximale de 733 241,57 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16740 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0740;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Komptech Ontario inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'un retourneur d'andains de compost, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 733 241,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16740;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1186859004

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0272**

**Accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité durable Movin'On qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018 / Approuver un projet de convention à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0753;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un soutien financier non récurrent de 330 000 \$ à C2.MTL pour l'organisation du Sommet mondial de la mobilité Movin'On 2018 qui se tiendra à Montréal du 30 mai au 1<sup>er</sup> juin 2018;
- 2 - d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1183455001

---

**CG18 0273**

**Ratifier l'octroi du contrat pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal à M.G. Marine, fournisseur unique, pour une somme de 117 900 \$, avant taxes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de ratifier l'octroi du contrat et autoriser une dépense de 117 900 \$, avant taxes, à M.G. Marine, fournisseur unique, pour les travaux reliés à la réparation des bateaux du Service de sécurité incendie de Montréal;
- 2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1181081002

---

**CG18 0274**

**Accorder un contrat à Motorola Solutions Canada inc. pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 1 912 186,59 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16448 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0782;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire Motorola Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'équipements de télécommunication incluant assistance technique et formation, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 912 186,59 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16448;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1185260002

---

**CG18 0275**

**Résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0783;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de résilier le contrat accordé à Outdoor Outfits inc. (CG16 0013) relativement à une entente-cadre pour la fourniture de pantalons de différents modèles pour le Service de police de la Ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1186135004

---

**CG18 0276**

**Accorder un contrat à Softchoice LP pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise Avancée pour une durée de trois ans, pour une somme maximale de 295 505,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16824 (1 soum.) / Autoriser un virement budgétaire de 89 900 \$ en 2018 en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 \$ de compétence d'agglomération et un montant de 44 600 \$ de compétence locale / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 \$ pour 2019 et les années subséquentes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder au seul soumissionnaire, Softchoice LP, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition des droits d'utilisation de licences MongoDB de type Entreprise avancée, pour une période de trois ans, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 295 505,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16824;
- 2 - d'autoriser un virement budgétaire de 89 900 \$ au net, en provenance des dépenses contingentes, soit un montant de 45 300 \$ de compétence d'agglomération et de 44 600 \$ de compétence locale, vers le budget de fonctionnement 2018 du Service des technologies de l'information;
- 3 - d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 89 900 \$ au net pour 2019 et les années subséquentes;
- 4 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1187833003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### CG18 0277

**Autoriser une dépense maximale de 76 058,62 \$, taxes incluses, afin de rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de remplacement du matériel roulant désuet / Autoriser une dépense maximale de 49 450,75 \$, taxes incluses, pour l'achat de 7 stations de recharge et d'accessoires en vertu de l'entente cadre avec Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc. (CG18 0169), qui seront installées à l'intérieur du stationnement souterrain de l'édifice Louis-Charland / À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 et les années subséquentes, le SGPI assumera la dépense des frais d'exploitation pour les dépenses récurrentes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0815;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 76 058,62 \$, taxes incluses, pour rembourser la Société en commandite Brennan-Duke inc., pour l'installation de 7 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de développement durable dans les édifices municipaux;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 49 450,75 \$, taxes incluses, pour rembourser l'achat des stations de recharge et les frais accessoires, en vertu des ententes-cadres de la Ville;
- 3 - qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les dépenses récurrentes conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4 - d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1185323005

---

#### CG18 0278

**Conclure une entente-cadre, pour une période de soixante mois fermes, avec St-Germain Égouts et Aqueducs inc. pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout - Appel d'offres public 18-16600 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0787;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de conclure une entente-cadre collective d'une durée de soixante mois pour la fourniture de pièces en fonte pour aqueduc et égout;

- 2 - d'accorder à St-Germain Égouts et Aqueducs inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, soit pour une somme maximale estimée à 4 205 067,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16600;
- 3 - d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1187360001

---

#### **CG18 0279**

**Accorder un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour de la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0789;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Novipro inc., par l'entremise de son entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), pour la couverture annuelle de l'entretien des logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM, pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2018 au 31 décembre 2018, pour une somme maximale de 1 073 093,42 \$, taxes incluses;
- 2 - d'autoriser le Directeur du Service des technologies de l'information à signer le formulaire d'adhésion aux contrats à commande de logiciels du CSPQ et tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1186871002

---

#### **CG18 0280**

**Accorder un contrat à 2633-2312 Québec inc. (Arthier) pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, site patrimonial déclaré - Dépense totale de 1 079 519,90 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-6974 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 079 519,90 \$, taxes incluses, pour l'aménagement extérieur des kiosques et la fabrication d'un quai, secteur du lac aux Castors au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;

- 2 - d'accorder à 2633-2312 Québec inc. (Arthier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 998 879,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-6974;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1186688005

---

#### **CG18 0281**

**Autoriser la prolongation prévue au contrat accordé à Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture des services de communication relatifs au lien 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 36 mois débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0792;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser, conformément à la loi, la prolongation prévue du contrat de gré à gré avec Bell Canada (CG15 0266), fournisseur unique, pour la fourniture de services de communications relatifs aux liens 9-1-1 du centre de relève du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM), pour une période de 3 ans débutant le 2 juillet 2018, pour une somme maximale de 135 745,92 \$, taxes incluses;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1186956001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0282**

**Accorder un contrat à Construction Bau-Val inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et la Ville de Côte Saint-Luc - Dépense totale de 10 587 118 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 289701 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0794;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 10 587 118 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduites d'eau principale et secondaire, de voirie et d'éclairage sur le boulevard Cavendish, de l'avenue Fielding au chemin de la Côte-Saint-Luc, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Bau-Val inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 9 810 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 289701 ;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1187231032

---

**CG18 0283**

**Accorder un contrat de services professionnels à AXOR Experts-Conseils inc. pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-16483 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Axor Experts-Conseils inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la réalisation d'activités liées principalement à l'élaboration de l'avant-projet et des plans et devis relatifs au projet de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance et de la Côte-des-Neiges, pour une somme maximale de 3 785 567,11 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16483 et selon les termes et conditions stipulés au contrat;
- 2 - d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1181009007

---

**CG18 0284**

**Approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 855 130 \$, taxes incluses / Prévoir un ajustement de 18 000 \$ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0805;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de licence de reproduction de droits d'auteurs entre la Ville de Montréal et la Société Québécoise de gestion collective des droits de reproduction « Copibec » pour une somme maximale de 855 130 \$, taxes incluses, pour une période de 60 mois;
- 2 - de prévoir un ajustement de 18 000 \$ à la base budgétaire de la Direction générale pour l'année 2019 et subséquentes, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1181353002

---

**CG18 0285**

**Autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour les travaux afférents dans le cadre de l'entente ratifiée en 2014 entre la Ville de Montréal et le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 10 000 000 \$, taxes incluses, pour la réalisation par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) des travaux afférents demandés par la Ville de Montréal, dans le cadre de l'entente ratifiée par les deux parties en 2014 pour la préparation de plans et devis et la réalisation de travaux des ouvrages municipaux connexes au projet Turcot ;
- 2 - d'autoriser le directeur du Service des infrastructures, de la voirie et des transports à signer tout document déposé par le MTMDET pour le paiement de ces travaux, pour et au nom de la Ville;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.19 1187287002

---

**CG18 0286**

**Approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, en vertu de l'article 142 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la résolution du comité exécutif CE18 0583 décrétant le renouvellement de l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de travaux et de prolongement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec et sur le lot 3 179 357 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, conformément à l'article 142 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1184435003

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

**CG18 0287**

**Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, des espaces situés au 8<sup>e</sup> étage de l'immeuble du 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins de bureaux, pour une dépense totale de 6 234 950,54 \$, taxes incluses incluant les travaux d'aménagement, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention / Ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue de 630 René-Lévesque West Property Co., pour un terme de 7 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> février 2019, des espaces au 8<sup>e</sup> étage, de l'immeuble sis au 630, boulevard René-Lévesque Ouest, d'une superficie d'environ 14 000 pieds carrés, à des fins bureaux, pour un loyer total de 4 954 502,71 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2 - d'ajuster la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière à la hauteur de 4 524 121,34 \$, net des ristournes de taxes, pour les exercices de 2019 à 2026 conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

- 3 - d'autoriser la dépense de 666 280,12 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement et les contingences payables à 630 René-Lévesque West Property Co.;
- 4 - d'autoriser la dépense de 614 167,71 \$, taxes incluses, pour les frais incidents;
- 5 - d'ajuster, pour les années 2019 et suivantes, la base budgétaire du Service de la gestion et de la planification immobilière conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1184069004

---

### CG18 0288

**Autoriser une dépense maximale de 113 911,92 \$, taxes incluses, afin de rembourser le Complexe Chaussegros-de-Léry inc., pour l'installation de 13 stations de recharge pour véhicules électriques dans le cadre du Programme de remplacement du matériel roulant désuet / Autoriser une dépense de 89 639,39 \$, taxes incluses, pour l'achat de 13 nouvelles stations de recharge pour les véhicules électriques en vertu de l'entente cadre avec Westburne, division de Rexel Canada Électrique inc., qui seront installées au niveau -8 du stationnement souterrain public, sis au 330, rue Champ-de-Mars / Approuver le projet de convention de bail par lequel la Ville loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, pour un terme de 10 ans et 6 mois, des places de stationnement pour 13 véhicules électriques, situés au niveau -8 du stationnement, pour une dépense totale de 300 877,20 \$, exempt de taxes / À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et les années suivantes, le Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) assumera la dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel, pour les frais récurrents d'énergie et d'entretien des stations de recharge pour les véhicules électriques, pour une dépense initiale estimée de 16 671,38 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0814;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense maximale de 113 911,92 \$, taxes incluses, payable au Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour l'installation des 13 stations de recharge à l'intérieur du stationnement souterrain du Complexe Chaussegros-de-Léry;
- 2 - d'autoriser une dépense maximale de 89 639,39 \$, taxes incluses, pour l'achat des équipements et des accessoires des stations de recharge;
- 3 - d'approuver un projet de convention de bail par lequel la Ville de Montréal loue du Complexe Chaussegros-de-Léry inc. pour une période de 10 ans et 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, 13 places de stationnement pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques, moyennant un loyer total de 300 877,20 \$, exempt de taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 4 - qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, et pour les années subséquentes, le Service de la gestion et de la planification immobilière assumera les frais d'exploitation, tels qu'inscrits au dossier décisionnel, pour les loyers et les frais d'exploitation;
- 5 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1185323007

---

**CG18 0289**

**Approuver l'avenant numéro 1 modifiant le contrat accordé à Nouvelle Technologie TEKNO inc. (CG15 0753) dans le cadre de l'appel d'offres public 15-13408**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0872;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver le projet d'Avenant no 1 modifiant le contrat accordé à Nouvelle Technologie TEKNO inc. (CG15 0753) dans le cadre de l'appel d'offres public 15-13408.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1170184002

---

**CG18 0290**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Ventec inc. pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 453 669,17 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no 16-6790 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0873;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 453 669,17 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du secteur du chalet au parc du Mont-Royal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2 - d'accorder à Les Entreprises Ventec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 409 978,67 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 16-6790;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.24 1186688008

---

**CG18 0291**

**Accorder un contrat d'une durée de 3 ans à Pronex excavation inc. pour l'entretien du réseau de captage du biogaz et rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 \$, taxes incluses - Appel d'offres public ENV CESM 2018-01 (2 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0877;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder à Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la réfection du réseau de captage du biogaz au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 369 682,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public ENV CESM 2018-01;
- 2 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1180720001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0292**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Canbec construction inc. pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 507 297,78 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 424810 (6 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0881;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 507 297,78 \$, taxes incluses, pour des travaux de voirie à divers endroits, dans les pistes cyclables de la Ville de Montréal, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder aux Entreprises Canbec construction inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 442 297,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 424810 ;

3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.26 1187231038

---

**CG18 0293**

**Accorder un contrat à Service et Construction Mobile ltée pour les travaux de démantèlement du poste d'essence existant et la construction d'un nouveau poste d'essence, dans la cour des ateliers municipaux de l'arrondissement de Saint-Laurent - Dépense totale de 920 921 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 18-019 (3 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0883;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 920 921 \$, taxes incluses, pour la construction d'un poste d'essence dans l'arrondissement de Saint-Laurent, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Service et Construction Mobile ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 880 880,96 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-019 ;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1181081011

---

**CG18 0294**

**Accorder un contrat à TLA Architectes inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie pour le déménagement des ateliers de la section parc-auto (SPA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) actuellement en location au 5000, rue Iberville aux ateliers Viau et Rouen appartenant à la Ville de Montréal - Dépense totale de 1 160 633,13 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-16606 (4 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0891;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser une dépense de 1 160 633,13 \$, taxes incluses, pour des services professionnels en architecture et en ingénierie pour le déménagement des ateliers de la section parc-auto (SPA) du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) actuellement en location au 5000, rue Iberville, aux ateliers Viau et Rouen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à TLA architectes inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 971 154,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-16606 ;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1181029001

---

#### **CG18 0295**

**Accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 325 000 \$ à l'organisme Vélo Québec Événements pour la tenue des événements de Go Vélo 2018 / Approuver le projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0820;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 135 000 \$ et un soutien technique estimé à 325 000 \$ à Vélo Québec Événements pour la tenue de l'édition 2018 du Festival Go Vélo Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1187883002

---

#### **CG18 0296**

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Résilier les trois contrats accordés à Rebutis Solides Canadiens inc. (CG07 0390) pour le tri et la mise en marché des matières recyclables / Approuver un projet de contrat de gré à gré avec Rebutis Solides Canadiens inc. pour le traitement des matières recyclables pour une période de 19 mois, pour une somme maximale de 29 226 907 \$, taxes incluses**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE16 0878;

Vu la résolution CM18 0610 du conseil municipal en date du 28 mai 2018;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - de résilier, à compter du 31 mai 2018, les trois contrats accordés à Rebutis Solides Canadiens inc., pour le tri et la mise en marché des matières recyclables (CG07 0390);
- 3 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de contrat de gré à gré entre la Ville et Rebutis Solides Canadiens inc. pour le traitement et la mise en marché des matières recyclables, pour une somme maximale de 29 226 907 \$, taxes incluses, selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;

- 4 - d'autoriser un virement de crédit de 12 620 050,29 \$, net de ristournes de taxes, en provenance du budget des comptes de dépenses corporatives vers le Service de l'environnement;
- 5 - d'ajuster pour l'année 2019 la base budgétaire du Service de l'environnement d'un montant de 13 244 906,47 \$, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 6 - d'imputer cette dépense, après avoir effectué le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

À la suite de l'amendement apporté par les membres du conseil municipal à l'orientation relative à ce dossier :

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

de modifier la résolution afin d'y ajouter le point suivant :

« 7 - d'exiger de Rebutis Solides Canadiens inc. de :

- déposer, d'ici 6 mois, au conseil d'agglomération, un diagnostic technologique opérationnel et financier de l'entreprise;
- présenter d'ici 1 an, au conseil d'agglomération, un plan d'action et de mise en œuvre visant à assurer sa viabilité économique et la modernisation de ses installations dans un esprit de contribution à l'économie circulaire de la région montréalaise. »

---

Un débat s'engage.

---

Adopté à l'unanimité.

20.30 1187159001

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.31 à 20.34 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0297****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder un contrat à Les Entreprises Michaudville inc. pour des travaux d'égout, de conduites d'eau et de voirie dans les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine, dans l'arrondissement Le Sud-Ouest - Dépense totale de 6 224 598,53 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 305401 (1 soum.)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0889;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'autoriser une dépense de 6 224 598,53 \$, taxes incluses, pour des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans les rues de Liverpool, Charon, Knox et de Coleraine dans l'arrondissement du Sud-Ouest, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant ;
- 3 - d'accorder au seul soumissionnaire, Entreprises Michaudville inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 741 598,53 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 305401 ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.31 1187231043

---

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, informe les membres du conseil d'agglomération que l'article 20.32 sera exceptionnellement appuyé par la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Mme Paola Hawa.

---

**CG18 0298****Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Approuver un projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc. un terrain vague constitué du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour un prix de 10 922 625 \$, taxes incluses, à des fins de parc-nature / Approuver un projet de contrat de services professionnels à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0896;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Paola Hawa

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'approuver le projet d'acte par lequel la Ville acquiert de Houde Allard-Ménard inc., un terrain vague constitué du lot 4 879 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 140 214 mètres carrés, dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Bellevue, pour le prix de 10 922 625 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte, le tout conditionnellement à l'adoption du Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme (dossier 1186620004);
- 3 - d'approuver un projet de convention de services professionnels entre Me Claude Chamberland, notaire, et Houde Allard-Ménard inc., établissant certaines obligations constituant une stipulation en faveur de la Ville;

4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.32 1181195003

---

#### CG18 0299

**Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats**

**Accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour les services bancaires, et autres services connexes, et les services des comptes marchands pour une période de cinq ans, débutant le 1<sup>er</sup> juin 2018, pour une somme maximale totalisant 20 703 328,27 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 17-15841 (4 soum.) / Ajuster la base budgétaire pour les cinq prochaines années à compter de 2019 pour un montant total de 1 481 500 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0876;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 - d'accorder deux contrats à la Fédération des caisses Desjardins du Québec, plus bas soumissionnaire conforme pour le module A et seul soumissionnaire conforme pour le module B, pour les services bancaires et autres services connexes et les services des comptes marchands, pour une durée de 5 ans débutant le 1<sup>er</sup> juin 2018, pour une somme maximale de 20 703 328,27 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 17-15841 et incluant 20% de contingence pour un montant supplémentaire maximal de 3 450 000 \$;
- 3 - d'ajuster la base budgétaire du Service des finances pour un montant total de 1 481 500 \$ pour les années subséquentes ;
- 4 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.33 1181629001

---

#### CG18 0300

**Accorder un contrat de gré à gré à La Pépinière / Espace collectif, organisme sans but lucratif, pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance, pour une somme maximale de 280 500 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cette fin**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0910;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'accorder un contrat pour la réalisation d'un programme d'aménagement temporaire et d'animation dans le cadre du projet pilote de retrait de la circulation de transit sur l'axe Camillien-Houde / Remembrance;

- 2 - d'approuver, conformément à la loi, un projet de convention de gré à gré par lequel La Pépinière | Espace collectif, organisme à but non lucratif, s'engage à fournir à la Ville les services requis à cette fin, pour une somme maximale de 280 500 \$, taxes incluses, conformément à son offre de service en date du 17 mai 2018 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 3 - d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.34 1186688009

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01 à 30.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

#### **CG18 0301**

**Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre de chaque année, renouvelable automatiquement pour 12 mois et au programme OPUS+ Entreprise de l'Autorité régionale de transport métropolitain au programme pour 12 mois, renouvelable automatiquement / Autoriser les paiements totalisant 300 000 \$ maximum annuellement / Ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines de façon récurrente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 / Autoriser un virement budgétaire de 151 200 \$ des dépenses contingentes d'agglomération et de 148 800 \$ des dépenses contingentes locales vers le Service des ressources humaines en contrepartie d'un virement de 300 000 \$ de compétence d'agglomération du Service de l'environnement vers les dépenses contingentes d'agglomération / Approuver les projets d'entente à cet effet**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0721;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS & Cie de la Société de transport de Montréal jusqu'au 31 décembre de chaque année, renouvelable automatiquement pour 12 mois et d'approuver le projet d'entente avec la Société de transport de Montréal à cette fin ;
- 2 - d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal au programme OPUS+ Entreprise de l'Autorité régionale de transport métropolitain au programme pour 12 mois, renouvelable automatiquement et d'approuver le projet d'entente avec l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) à cette fin ;
- 3 - d'autoriser le paiement annuel maximum de 300 000 \$ pour ces adhésions ;
- 4 - d'ajuster la base budgétaire du Service des ressources humaines de façon récurrente à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- 5 - d'autoriser un virement budgétaire de 151 200 \$ des dépenses contingentes d'agglomération et de 148 800 \$ des dépenses contingentes locales vers le Service des ressources humaines, en contrepartie d'un virement de 300 000 \$ de compétence d'agglomération du Service de l'environnement vers les dépenses contingentes d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1177534001

---

**CG18 0302**

**Approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du Service de la gestion et de la planification immobilière (SGPI) pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver les paramètres et consignes utilisés pour encadrer la gestion du programme du Service de la gestion et de la planification immobilière pour l'implantation de stations de recharge pour véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1187897002

---

**CG18 0303**

**Autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts d'agglomération, afin d'éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 \$**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0837;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière – eau et égouts d'agglomération destinée à éliminer le déficit des activités de fonctionnement à des fins fiscales de l'exercice 2017 au montant de 4 893 256,73 \$.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1182839003

---

**CG18 0304**

**Approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0913;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la programmation des travaux d'infrastructures de compétence d'agglomération admissibles au programme de subventions de la Taxe sur l'essence - Contribution du Québec (TECQ 2014-2018) pour l'année 2018 et autoriser le Service de l'eau à la soumettre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Adopté à l'unanimité.

30.04 1181158005

---

**CG18 0305**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 254 000 \$ afin de financer le remplacement du système automatisé de carburant » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1181081003

---

**CG18 0306**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le remplacement d'équipements mécaniques et spécialisés » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1181081006

---

**CG18 0307**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 900 000 \$ afin de financer le programme d'intégration de véhicules et d'équipements écoresponsable » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1181081008

---

**CG18 0308**

**Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 21 300 000 \$ afin de financer l'achat de véhicules et de leurs équipements » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1181081010

---

**CG18 0309**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature du Bois-d'Anjou » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1180592001

---

**CG18 0310**

**Avis de motion et dépôt - Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle**

**Avis de motion et dépôt - Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif en matière de gestion contractuelle » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1184990002

---

**CG18 0311**

**Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024)**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les commissions permanentes du conseil d'agglomération (RCG 06-024) » lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1183599005

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0312**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023)**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023) à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0249 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de bâtiments (RCG 09-023) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0249;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 4 avril 2018 par sa résolution CE18 0532;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains immeubles commerciaux (RCG 09-023) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1183558008

*Règlement RCG 09-023-9*

---

**CG18 0313**

**Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0250 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0250;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet, la portée, le coût, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0623;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 71 820 000 \$ pour le financement des travaux de construction de l'ouvrage de rétention Saint-Thomas et son raccordement au système des intercepteurs », sujet à son approbation par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adopté à l'unanimité.

42.02 1187526006

*Règlement RCG 18-016*

---

**CG18 0314**

**Adoption - Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec**

Vu l'avis de motion donné du Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0251;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un immeuble à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0251;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 11 avril 2018 par sa résolution CE18 0620;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant la construction d'un immeuble destiné à des fins de logement social situé sur le lot 5 963 496 du cadastre du Québec ».

Adopté à l'unanimité.

42.03 1187303003

*Règlement RCG 18-017*

---

**CG18 0315**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme**

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0252 ;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 26 avril 2018 par sa résolution CG18 0252;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 18 avril 2018 par sa résolution CE18 0689;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Paola Hawa

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement 72 relatif à l'établissement et à la dénomination de parcs à caractère régional afin d'agrandir le territoire du parc-nature de l'Anse-à-l'Orme ».

Adopté à l'unanimité.

42.04 1186620004

*Règlement RCG 18-018*

---

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 45.01 à 45.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

---

**CG18 0316**

**Approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0735;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-177 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 364 895 090 \$ pour financer le projet « Prolongement de la ligne bleue », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.01 1180854002

---

**CG18 0317**

**Approuver le Règlement R-184 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet « complexe immobilier Frontenac » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 2 mai 2018 par sa résolution CE18 0736;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-184 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 9 474 301 \$ pour financer le projet « Complexe immobilier Frontenac », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.02 1180854005

---

**CG18 0318**

**Approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 37 384 965 \$ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité - GRTS » et approuver la modification au Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0863;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-180 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 37 384 965 \$ pour financer les projets « Programme d'entretien périodique des technologies de l'information - PEPTI 2018 » et « Programme de gestion des risques technologiques et de sécurité – GRTS », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.03 1180854006

---

**CG18 0319**

**Approuver le Règlement R-182 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 22 747 636 \$ pour financer les projets « Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis » et « Garage temporaire 380 Stinson » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0936;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le Règlement R-182 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 22 747 636 \$ pour financer les projets « Réfection de la toiture du centre de transport Saint-Denis » et « Garage temporaire 380 Stinson », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01);
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.04 1180854003

---

**CG18 0320**

**Approuver le Règlement R-183 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 528 308 768 \$ pour financer les projets « Centre de transport Est de Montréal » et « Agrandissement de 3 centres de transport » et approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la STM**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 23 mai 2018 par sa résolution CE18 0937;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1 - d'approuver le règlement R-183 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 528 308 768 \$ pour financer les projets « Centre de transport Est de Montréal » et « Agrandissement de 3 centres de transport », le tout conformément à l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ, c. S-30.01) ;
- 2 - d'approuver la modification du Programme des immobilisations 2018-2027 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

45.05 1180854004

---

**CG18 0321**

**Approuver la nomination de monsieur Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, à titre de représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 9 mai 2018 par sa résolution CE18 0764;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de monsieur Michael Goldwax, conseiller municipal de la Ville de Hampstead, à titre de représentant élu des villes de Côte-Saint-Luc, Hampstead et Montréal-Ouest, pour siéger au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ouest.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1186751002

---

**CG18 0322**

**Approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville**

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 16 mai 2018 par sa résolution CE18 0830;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'approuver la nomination de madame Sophie Mauzerolle à titre de représentante élue de l'arrondissement de Ville-Marie au conseil d'administration de PME MTL Centre-Ville.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1180858001

---

À 17 h 35, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée déclare l'assemblée levée.

---

Émilie Thuillier  
Présidente d'assemblée

---

Yves Saindon  
Greffier de la Ville

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

---

Valérie PLANTE  
Mairesse